

Est-il déposé devant le tribunal les propositions qui nous sont faites, ou même de les déposer ? La majorité du bureau a cru, en présence des renseignements qui lui étaient fournis, qu'il y avait là des éventualités redoutables, et qu'il fallait expliquer les conclusions de son rapport. Le Nord accepte l'exploitation de 30 kilomètres, voilà le fait. L'œuvre du département est incomplète, oui ; mais la situation nous reste entière.

M. Billaud prend part à la discussion. Il a la Compagnie de Lille à Béthune, D. plus, il remarque que le traité entre le Nord et le Nord-Est n'a pas été accepté par les actionnaires de celui-ci. Le traité n'est donc pas ferme.

M. Legend (Lacelle) croit que la garantie incombant à l'Etat n'est pas au département. M. Maillat, rapporteur, affirme de nouveau que le traité est une nécessité malheureuse. L'ajournement ne conduira pas au but. La Compagnie du Nord s'est refusé à tout accommodement. Nous ne pouvons donc aller plus loin. Il y a eu, dit-il, une intervention du gouvernement belge, qui réduisit les catastrophes qu'entraînerait la chute de M. Philippart.

Quant à la Compagnie Philippart, sa signature ne vaudrait que par la vôtre qui la garantirait, qu'on en soit bien convaincu. Le présent de la Compagnie du Nord nous couvre, elle est notre caution. Avons-nous tout perdu ? Non, car si nous arrêtons ici notre opération, elle sera encore magnanime.

De divers côtés. — La clôture ! La clôture ! M. Brama à la parole contre la clôture. Je vous, dit-il, que la question n'a pas été posée sur son véritable terrain. Nous ne contestons pas les mérites de la Compagnie du Nord, mais nous estimons que nous n'avons pas pu étudier tout ce qui a rapport à cette Compagnie du Nord en tout si sérieuse, ne saurait trouver mauvais que nous désirions nous décharger en chose si grave.

En 1868, nous lui avons demandé de nous faire 100 kilomètres de chemin de fer. Elle a refusé de nous le faire. Aujourd'hui, pourtant, c'est elle qui nous propose une concession. Elle ne méprise donc pas tant notre réseau qu'on voudrait bien le dire.

Nombreux pas, messieurs, que le 5<sup>e</sup> bureau ne s'est décidé qu'à par 7 voix contre 6, à accepter les conditions qui nous étaient faites. En résulta-t-il que la Compagnie, nous avons déjà obtenu quelque chose, nous pouvons agir de même aujourd'hui. On nous dit : prenez garde, la Compagnie du Nord va vous faire à votre malheur. Nous sommes donc à sa merci, messieurs !

Le gouvernement a mal fait en tant les petites Compagnies, ce qui permet aux grandes d'agir avec despotisme. Ne l'imitez pas.

Le rapport accorde tout à la Compagnie du Nord, et puis, nous dit-on, nous pourrions négocier avec elle pour la construction du reste de nos lignes.

Pour moi, j'estime qu'à notre session d'avril, quand toutes les questions préjudiciables auront été examinées, il nous sera possible, mais seulement alors, de juger si ce traité est acceptable, nous devons négocier avant. Je demande donc l'ajournement de la discussion.

M. le baron de Bouville trouve diverses contradictions dans le rapport.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

L'ajournement proposé par M. Rousset-Desfontaines, sans indication de date, est, à son tour, mis aux voix. Il est repoussé.

Les premières conclusions du rapport (ajournement de la convention) sont mises aux voix par M. le président.

M. J. Brama proteste. Vous parlez, dit-il, de donner des commissaires pour aider M. le président dans les négociations ; mais, si vous votez la convention, je vous demande quelle mission sera laissée à vos commissaires ?

M. des Rotours voit une contradiction dans les conclusions de la convention.

M. Legend (Lacelle) pense que si M. Philippart ne peut ou ne veut exécuter les lignes qui restent, il faudra songer à la sanction que son traité avec nous, nous donne le droit d'invoquer.

M. Legend s'informe si les réductions des tarifs sont faites au moment du traité. Il s'abstient, pour sa part, de voter pour une convention qui a été mal étudiée.

M. des Rotours fait remarquer que les réductions sur le transport des houilles sont notables.

M. le rapporteur. — La fixation des tarifs n'est pas l'œuvre de l'arbitraire de la Compagnie.

M. J. Brama, des Rotours et Rousset-Desfontaines présentent un amendement ainsi conçu à l'art. 3 de la convention avec le Nord-Est : « A condition que les tarifs ne seront pas relevés. »

M. des Rotours explique que l'article inséré s'applique aux tarifs spéciaux.

M. Gossard croit qu'on en revient par là à l'ajournement déjà repoussé.

M. Brama. — La question, la voici : nous ne demandons pas une modification des tarifs actuels, nous demandons leur maintien. La pensée qui est exercée sur nous, en ce moment, ne doit pas nous empêcher de défendre

les intérêts qui nous sont confiés, c'est-à-dire ceux des populations du Nord. Vous sacrifiez les intérêts de l'industrie, pour un ajournement de vingt-quatre heures.

M. des Rotours insiste pour que les tarifs spéciaux des petites compagnies soient fixés ou plutôt maintenus tels qu'ils sont.

Les réserves contenues dans l'amendement proposé par M. Brama, des Rotours et Rousset-Desfontaines sont mises aux voix et rejetées.

Les diverses conclusions du rapport sont toutes successivement adoptées.

Les huit membres de la commission seront désignés après la séance par les conseillers de chaque arrondissement respectif. Il y en aura deux pour Lille.

M. le président déclare la session close.

La séance est levée à sept heures et demie.

Ont été désignés : pour les arrondissements de Lille, Brama et Rousset-Desfontaines ; d'Avène, Maillat ; de Douai, de Bouville ; de Dunkerque, Gossard ; de Cambrai, Seydoux ; d'Hazebrouck, Duquesne ; de Valenciennes, Louis Legend.

L'INDUSTRIE ALLEMANDE. — La Gazette générale de l'Allemagne du Nord relève le passage d'une correspondance du Journal des Débats au sujet des défauts de l'industrie allemande qui, par la faute des contrefacteurs de tout genre ont aujourd'hui perdu tout crédit auprès de leurs compatriotes.

La feuille de Berlin ajoute : « Cette peinture que trace le correspondant français de la différence qui existe entre l'industrie allemande et la française, n'est malheureusement que trop vraie, et on peut le constater dans une foule d'occasions. Les plaintes sur la mauvaise situation des affaires ne cessent de se plaindre du peu de solidité de l'industrie allemande, laquelle est aujourd'hui, dans plusieurs branches, le contraire de ce qu'elle était encore il y a quelques années. »

« Travailler solidement avec goût et à juste prix. » C'est là le meilleur avis indiquant la voie à suivre pour que l'activité industrielle allemande prenne le nouvel essor universellement souhaité.

L'INDUSTRIE A GENEVE. — On écrit de Genève à la Gazette du Valais :

« La face lugubre du schisme, conduite par le pouvoir civil, a conté au pays. Un grand nombre de familles catholiques étrangères, qui passaient quelques semaines ou quelques mois d'hiver à Genève, ne viennent plus ; leur présence serait précieuse dans ce moment, car la misère est effroyable. Notre industrie chôme et périt ; les bons émigrants, transportant ailleurs leur talent. Aujourd'hui Besançon, par exemple, avec ses huit mille ouvriers, lutte victorieusement avec Genève pour la quantité et la qualité des produits. Cette décadence est attestée par de nombreuses faillites qui portent un peu partout la ruine, la panique, la défiance et le découragement. »

Le ressort d'un arrêt de la cour d'appel de Rouen, que l'on doit considérer comme un acte de chasse le fait par un enfant accompagnant son père en chasse, de porter un fusil prêt à tirer et de parcourir ainsi, précédé d'un chien, une pièce de terre pendant un certain temps (six à huit minutes dans l'espèce). Vainement alors le père alléguerait, en présence des constatations du procès-verbal, que son fils ne faisait que porter momentanément son fusil et qu'en définitive, lui seul avait le permis dont il était porteur. Le père doit même être puni comme complice s'il a procuré à son fils l'arme que celui-ci a employée dans la perpétration du délit, sachant qu'elle devait servir.

Enfin, l'auteur principal du délit était mineur, il y a lieu de lui faire application des art. 66 et 69 du Code pénal, et de condamner le père comme civilement responsable, s'il n'a rien à opposer pour repousser la responsabilité qui lui incombe.

Nous recevons la note suivante de la mairie de la ville de Saint-Quentin : « Un service funèbre sera célébré à

casion de prendre pied dans un salon honorable.

Il avait bravement conquis sa place dans celui du colonel. Et cela avait d'autant plus de mérite qu'il ne se posait en soupirant d'aucune des trois charmantes sœurs.

L'hiver avançait. Judith, par sa beauté superbe et ses allures de souveraine, avait un succès énorme dans la ville.

Tous les hommes l'admiraient, toutes les femmes la déchaînaient, genre de flatterie qui satisfaisait son orgueil autant que les hommages masculins.

Deux mois de séjour à Vienne en avaient fait la reine incontestée. Déjà, au milieu des adorateurs civils et militaires qui l'entouraient, il était facile de distinguer ceux qui tenaient la corde dans ce steeple-chase sentimental.

C'étaient M. Ernest Samson et le commandant Adalbert de Poitevy.

Un jour, Judith déclara nettement qu'un bal était indispensable pour achever de s'affirmer dans la garnison, et que Mme de Clarande en donnerait un le lundi-gras.

Mme de Clarande ne résista que pour la forme. Hortense ne fut pas écoutée, Marcelle ne fut pas consultée, et le colonel, tapotant les joues fraîches de sa favorite, consentit à tout ce qu'elle demandait.

Le lundi gras arriva.

Il y a tout lieu de croire qu'on parle

de 15 grammes sont relativement rares, et les lettres au-dessous de 15, au contraire, assez fréquentes, la latitude donnée par la nouvelle loi profitera, dans une notable proportion, à la plupart des contribuables.

Le traitement minimum des instituteurs et institutrices vient d'être, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1876, élevé de 100 francs pour toutes les communes de France. Les maîtres et maîtresses d'école titulaires recevaient 500, 600, 700 et 800 francs ; le traitement minimum des institutrices adjointes a été porté de 450 à 500 fr.

Ces dispositions, qui résultent de la loi du 19 juillet 1875, seront complétées successivement, l'année prochaine et les années suivantes, par des primes d'encouragement et des augmentations spéciales accordées aux instituteurs qui se seront distingués dans l'enseignement et qui auront obtenu le brevet complet.

Dans une circulaire adressée aux préfets pour leur prescrire les mesures administratives à prendre en vue d'assurer l'application de la nouvelle loi, M. Wallon insiste tout particulièrement pour que les instituteurs soient invités à subir les épreuves réglementaires complètes et il signale notamment la nécessité de développer l'étude des langues vivantes et du dessin d'imitation dont on ne s'est pas assez occupé jusqu'à présent dans les écoles normales primaires.

Plusieurs employés de chemins de fer ayant sollicité des grades dans l'armée territoriale, après avoir satisfait aux examens réglementaires, ont reçu l'avis suivant :

M... est informé que son dossier a été conservé au ministère de la guerre.

Par dépêche du 25 août dernier, le ministre a déjà fait savoir à plusieurs intéressés que les candidats remplissant les fonctions d'employés à divers titres dans les compagnies de chemins de fer, devaient, aux termes d'une décision ministérielle du 10 avril (numéro 55), être classés dans les catégories des non-disponibles.

M... ne peut, quant à présent, concourir pour un emploi d'officier dans l'armée territoriale, mais sa proposition pour le grade de sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, etc., est maintenue au ministère, afin que, s'il renonce un jour à la position qui s'oppose maintenant à sa nomination, il puisse être promu et concourir aux emplois vacants.

Incarcéré à la maison d'arrêt d'Hazebrouck, ce mystérieux personnage attend qu'un éclaircisse sa situation.

L'enquête sur le déplorable accident de Déchy a démontré que les signaux d'arrêt avaient été faits avant le passage du second train, et que le malheureux Vergriete ne les avait pas aperçus.

Vergriete jouissait auprès de ses chefs et de ses camarades d'une estime générale. Sa mort malheureuse a causé dans le personnel une profonde douleur. Ses funérailles ont lieu lundi à 8 heures 1/2 à l'église de Fives.

Le jour des Rois est mort à Paris un ancien souverain qui avait échangé le sceptre contre l'aiguille et le tranchet. Voici dans quels termes l'Eclaircissement raconte l'histoire de ce monarque philosophe, qui avait commencé à Dunkerque, puis à Saint-Omer, son séjour sur la terre de France :

Mardi, jour des Rois, un Roi est justement mort à Paris, et personne ne s'est douté du départ pour l'autre monde de cette Majesté, bien que le défunt eût été autrefois l'un des souverains les

plus authentiques et les plus absolus du globe.

Il s'appelait Koëviti et avait assez longtemps régné en une partie de la Nouvelle-Calédonie, guerroyant, chassant, mangeant ses ennemis morts — et ses sujets à la rigueur, lorsque son garde-manger n'était pas suffisamment garni.

Un jour, il y a de cela une dizaine d'années, il y eut une révolution dans la tribu de Koëviti, par un juste retour des choses d'ici bas, il s'en fallut d'un cheveu qu'il ne fût dévoré à son tour.

Il se réfugia dans la colonie française, où il trouva un excellent accueil auprès d'un de nos compatriotes, M. d'Essodant.

Toutefois, M. d'Essodant partit pour la France et emmena le roi sauvage avec lui.

Koëviti était d'une grande douceur seulement, quand on lui parlait de chair humaine, on voyait passer dans ses yeux sauvages une lueur inquiétante.

Aussi, quelle ne fut pas la terreur de M. d'Essodant lorsque, en arrivant à Dunkerque, il constata tout à coup la disparition absolue du roi canaque !

On donna immédiatement l'alarme, et on fouilla tout le pays, mais sans résultat.

En vingt-quatre heures, la terreur fut à son comble. On voyait déjà les petits enfants dévorés par le cannibale, et l'on s'attendait à le trouver accroupi dans quelque taillis, rongé par un bébé...

Au bout de quinze jours, cependant, on n'avait pas encore découvert sa trace, et, un mois plus tard de guerre lasse, on renonça à le chercher...

Un an après, M. d'Essodant retrouva son Canaque à Saint-Omer. Koëviti était cordonnier, et raccommodait les vieux souliers dans une échoppe. Il y avait environ six mois qu'il était là. Comment y était-il arrivé ? M. d'Essodant ne put jamais le savoir.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Koëviti s'embarqua sur une véritable vocation pour son état.

En 1872, Koëviti quitta Saint-Omer et vint à Paris, où il s'installa, toujours en qualité de savetier, 11, rue des Acacias.

A cette époque, il parlait parfaitement notre langue, et vous rapiéciez si supérieurement les vieilles chaussures qu'en un rien de temps il se fit une clientèle. Tout le quartier le connaissait sous le nom de père Quéviti, mais personne ne connaissait sa véritable histoire.

D'ailleurs, il avait grand soin de ne jamais la raconter, et, quand on lui demandait d'où lui venaient les bizarres tatouages qui lui traçaient la figure, il vous regardait d'un air si peu engagé qu'on n'insistait jamais.

Il est mort le jour des Rois, ainsi que je l'ai dit, d'une indigestion. Singulier trépas pour un homme qui digérait la chair humaine comme nous digérons le mouton !

Koëviti était âgé de soixante-cinq ans environ.

On l'a conduit hier au cimetière de Cayenne. Une seule personne a suivi son cercueil, M. d'Essodant.

On se figure avec peine l'accueil que Koëviti a dû recevoir de ses ancêtres en arrivant dans l'autre monde. Avoir régné quarante ans en effet, avoir eu le droit de faire rôti pour sa consommation particulière tout ce qui faisait partie de l'opposition, avoir eu sa place marquée d'avance dans un tombeau royal sous les grands palmiers verts, et venir reposer misérablement à trois mille lieues de sa patrie, dans une bière de trente-cinq francs, quelle humiliation pour le dernier descendant d'une illustre race.

CONVOIS FUNERAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille COCHETTEUX - LECOMTE, qui, par obituaire n'auraient pas reçu de lettre d'avis, part du décès de Madame HORTENSE-FLORE-OCTAVIE LECOMTE, épouse de Monsieur HENRI COCHETTEUX, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1876, à l'âge de 44 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vou-

loir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mardi 11 janvier, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pauvrière, n° 39.

Les amis et connaissances de la famille CLETY-WANIN, qui, par obituaire n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CONSTANT-JOSEPH CLETY, peintre-décorateur, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1876, à l'âge de 51 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le mardi 11 janvier 1876, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour à 4 heures 1/4 ; et aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 12, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 75.

Faits divers

Hier, au Champ de Mars, une commission présidée par M. de Cissey, ministre de la guerre, a fait procéder à des expériences de traction de batteries d'artillerie traitées par une locomotive routière. Cette expérience a, parait-il, admirablement réussi, M. de Cissey a fait sortir de la caserne deux batteries qui ont été traitées par la locomotive en question.

Judi matin, un soldat s'est suicidé au fort Rabol (Isère). Borely, soldat au 140<sup>e</sup> de ligne, âgé de 23 ans, et natif de Marseille, il s'est tué d'un coup de chassepot. Pour faire partir le coup, il a appuyé sur la détente avec la baguette de son fusil. Le malheureux s'accomplissait son suicide dans une grue sur les remparts du fort, pendant son heure de faction, de six heures à sept heures du matin. On n'a rien entendu du fort, dont cette grue est assez éloignée, et c'est en venant le relever de faction, qu'on l'a trouvé étendu mort, la poitrine traversée.

La veille, Borely avait reçu une lettre de Marseille qui lui annonçait le mariage d'une jeune fille qui lui avait été promise et qu'il devait épouser à l'expiration de son temps de service militaire. Le pauvre garçon n'a pu supporter ce coup et c'est tué de désespoir.

On écrit de Strasbourg à l'Industriel alsacien : L'instinct de certains oiseaux voyageurs est admirable autant qu'il est infatigable. Il y a 8 ou 10 jours, par le temps doux qu'il faisait avant Noël, on suivait avec curiosité dans les airs de grands troupeaux d'oiseaux sauvages, disposés en triangle, qui s'éloignaient en hâte de nos pays où ils venaient d'arriver peu de temps auparavant. Les experts en pronostic auguraient de ce phénomène un retour prochain de grands froids que ces oiseaux pressentaient et voulaient éviter en gagnant les régions chaudes des bords de la Méditerranée. Ils avaient bien raison. A peine la dernière pluie de neige des Alpes avait disparu, que la température s'abaissa ici, et le 1<sup>er</sup> janvier, jour du premier quartier de la lune, le thermomètre marquait 3 degrés au dessous de zéro. En même temps, après vent du Nord se déchaîna et le froid alla grandissant chaque matin.

Hier soir, il tombait un peu de neige que des rafales de vent chassaient et amoncelaient par place dans les rues.

Aujourd'hui nous avons 12 degrés de froid, ce qui ne s'était encore vu depuis longtemps.

On écrit de Berne :

« La collecte organisée en faveur des victimes de la catastrophe de Hellikon prend des proportions consolantes : on a déjà recueilli 17 à 18,000 francs, ce qui est énorme à l'époque de l'année où nous sommes. »

« Le malheureux instituteur Müller a perdu sa jeune sœur dans la catastrophe, son frère compte parmi les plus grièvement blessés. »

« Il paraît que la population, affligée, lui impute la responsabilité de l'accident, et ce, bien à tort, attendu qu'il ne saurait être rendu responsable de l'agglomération du public dans les escaliers de son école. La jeunesse scolaire a été, du reste, fort réduite par l'accident, aussi Müller a-t-il donné sa démission. »

Et notez bien que Judith refusait au regret. M. de Poitevy n'étant pas un cavalier vulgaire, mais les convenances d'abord et la nécessité de ménager sa naissante influence lui faisaient une loi de ne pas accorder davantage.

Le commandant Adalbert de Poitevy protesta de sa désolation en homme du meilleur monde qui sait se retirer.

M. Ernest Samson lui succéda aussitôt dans le rôle de solliciteur.

Judith leva sur le nouvel arrivé, à qui elle n'avait encore donné qu'une mazurka, un regard gracieusement voilé qui ravit l'inflammable magistrat.

Quoique substitué, il était naïf et follement épris de cette belle fille blonde, blanche et fière.

L'étude du Code et l'incessant aspect de la criminalité sous toutes ses faces n'avaient en rien desséché ce cœur enthousiaste, qui gardait en quelque coin d'adorables illusions.

Ce bal, en le rapprochant de Judith, réalisait son rêve le plus caressé.

Il eut grand-peine à conserver la contenance modeste qui lui était habituelle, car le triomphe éclatant dans toute sa personne en conduisant sa danseuse au quadrille.

Il sut avoir de l'esprit, chose difficile à travers les hésitations et les hachures de la danse la moins spirituelle des danses.

(A suivre)

nombre ; la ville y était maigrement représentée.

Vienne est une ville manufacturière, riche, absorbée par les préoccupations du gain et les chances de la réussite commerciale.

La noblesse y est clair semée. Les fonctionnaires, après quelques tentatives vaines pour galvaniser une société rebelle au plaisir, s'engourdissent généralement dans la même torpeur.

La sous-préfecture persiste seule dans ses essais louables et officiels.

On y danse quelquefois en hiver, mais la santé délicate de la maîtresse du Heurdaï, alors ces réunions assez rares.

La grande distraction des dames viennoises est d'aller à Lyon, un peu comme les habitants de Versailles ou de Corbeil viennent à Paris.

En un heure, le chemin de fer les y apporte. Elles se font conduire dans les beaux quartiers, s'installent dans les boutiques, courent les magasins, entassent emplettes sur emplettes et rentrent rayonnantes dans les vieilles maisons de leur antique cité romaine.

Les autres jours, on va étaler les toilettes nouvelles sur les cours Romes-tang, désert l'après-midi. encombré d'ouvriers le soir, ou sur la route de Valence, poudreuse à faire plaisir, ou sur le Champ de Mars, que sillonnent quelques soldats oisifs ; telles sont les promenades indigènes.

Le maire, le sous-préfet, le président du tribunal et le receveur des finances fient un gracieux accueil à la famille du colonel, et si les femmes des fonctionnaires ne vinrent pas très-régulièrement à ses jeudis, du moins plusieurs d'entre elles y fient de fréquentes apparitions.

Quelques jeunes gens en devinrent les hôtes assidus, et parmi ceux-là M. Belormel, juge d'instruction, et M. Ernest Samson, substitut.

Ces deux magistrats, bravant une rivalité dangereuse, ne craignirent pas d'introduire le piteux habit noir et la classique cravate blanche au milieu des dolmans vert et or du 17<sup>e</sup> hussards.

C'était très-crâne pour des magistrats.

Lorsqu'ils entraient raides, austères, dans le salon miroitant d'uniformes, le colonel leur donnait bien courageux, Hortense leur donnait son estime, et un adorable sourire de Judith les récompensait largement.

M. Ernest Samson appartenait à une excellente famille, se piquait d'être le substitut le plus libéral de tout le ressort judiciaire, et apportait dans ses fonctions la plus consciencieuse ardeur.

M. Paulin Belormel, juge depuis quelques années, célibataire par principe, homme du monde par goût, très-fraud de bonne société, de société féminine surtout, ne perdait aucune oc-

casion de prendre pied dans un salon honorable.

Il avait bravement conquis sa place dans celui du colonel. Et cela avait d'autant plus de mérite qu'il ne se posait en soupirant d'aucune des trois charmantes sœurs.

L'hiver avançait. Judith, par sa beauté superbe et ses allures de souveraine, avait un succès énorme dans la ville.

Tous les hommes l'admiraient, toutes les femmes la déchaînaient, genre de flatterie qui satisfaisait son orgueil autant que les hommages masculins.

Deux mois de séjour à Vienne en avaient fait la reine incontestée. Déjà, au milieu des adorateurs civils et militaires qui l'entouraient, il était facile de distinguer ceux qui tenaient la corde dans ce steeple-chase sentimental.

C'étaient M. Ernest Samson et le commandant Adalbert de Poitevy.

Un jour, Judith déclara nettement qu'un bal était indispensable pour achever de s'affirmer dans la garnison, et que Mme de Clarande en donnerait un le lundi-gras.

Mme de Clarande ne résista que pour la forme. Hortense ne fut pas écoutée, Marcelle ne fut pas consultée, et le colonel, tapotant les joues fraîches de sa favorite, consentit à tout ce qu'elle demandait.

Le lundi gras arriva.

Il y a tout lieu de croire qu'on parle

encore à Vienne du bal du colonel de Clarande, car jamais, de mémoire de Viennois, on ne vit autant d'élégance, d'entrain, de fleurs, de lumières et de jolies femmes.

La vieille ville ne se croyait pas aussi riche.

L'appartement du quai du Rhône avait revêtu l'aspect fleuri d'une parisienne. La clarté des lustres faisait étinceler l'or des uniformes — et Dieu sait si l'or est prodigué au 17<sup>e</sup> hussards ! La valse vertigineuse emportait les robes de dentelles enlacées aux brillants cavaliers.

Dans l'intervalle des danses, la musique du régiment, rangée dans le vestibule, jouait ses plus entraînantes fanfares.

La recette des finances était surpassée, et la sous-préfecture, dans ses plus grands jours, n'offrit jamais de coup d'œil aussi séduisant.

Dans ce tourbillon de musique, de femmes, d'officiers, les filles du colonel passaient belles, avenantes, empressées, comme un idéal de jeunesse et de fraîcheur.

Elles étaient vêtues de toilettes semblables et les portaient chacune d'une façon si opposée qu'on pouvait croire tout d'abord à trois toilettes différentes.

La robe blanche de Marcelle, couvrant à peine ses pieds d'enfant, était ornée d'une ceinture de velours noir,

dont les bouts de pensionnaire tombaient droits sur les plis flottants.

Ses épaules, maigrettes encore, quoique d'un modèle parfait, étaient quelque peu cachées par l'entre-deux montant du corsage.

Les roses en guirlande qui couronnaient son front rappelaient involontairement la jeune vierge des cérémonies antiques.

Hortense portait avec gravité sa robe traînante sans ornements, sa ceinture de velours relevée en grosses coques, et quelques roses symétriquement rangées dans sa chevelure châtaine.

La robe de Judith décrivait une traîne incommensurable. La gaze onduleuse venait çà et là se rattacher par des nœuds de velours à la ceinture large, toute semblable à un corselet d'abeille.

Ses cheveux blonds, entremêlés de deux roses seulement — mais si joliment cachées sous les boucles ! — tombaient sur de splendides épaules que le corsage, savamment coupé, semblait impuissant à contenir.

Le commandant Adalbert de Poitevy s'était fait inscrire trois fois déjà sur le carnet de la jeune fille.

Il vint solliciter la faveur d'un quadrille, ce qui lui fut refusé de cette voix claire et coquette qui est un enchantement pour les oreilles masculines.

Et notez bien que Judith refusait au regret. M. de Poitevy n'étant pas un cavalier vulgaire, mais les convenances d'abord et la nécessité de ménager sa naissante influence lui faisaient une loi de ne pas accorder davantage.

Le commandant Adalbert de Poitevy protesta de sa désolation en homme du meilleur monde qui sait se retirer.

M. Ernest Samson lui succéda aussitôt dans le rôle de solliciteur.

Judith leva sur le nouvel arrivé, à qui elle n'avait encore donné qu'une mazurka, un regard gracieusement voilé qui ravit l'inflammable magistrat.

Quoique substitué, il était naïf et follement épris de cette belle fille blonde, blanche et fière.

L'étude du Code et l'incessant aspect de la criminalité sous toutes ses faces n'avaient en rien desséché ce cœur enthousiaste, qui gardait en quelque coin d'adorables illusions.

Ce bal, en le rapprochant de Judith, réalisait son rêve le plus caressé.

Il eut grand-peine à conserver la contenance modeste qui lui était habituelle, car le triomphe éclatant dans toute sa personne en conduisant sa danseuse au quadrille.